

**La Roche-sur-Yon, le jeudi 28 juin 2018**

Direction des Affaires juridiques  
et des Assemblées

54, rue René Goscinny  
85000 La Roche-sur-Yon  
tél. : 02 51 05 57 79

## **BUREAU COMMUNAUTAIRE DU MARDI 26 JUIN 2018**

### **COMPTE RENDU**

## **PRESENTATION MAISON DU VELO**

*Rapporteur : Monsieur Laurent Favreau*

Présentation d'un PowerPoint concernant la maison du vélo.

### **1 MARCHES PUBLICS - AUTORISATION DE SIGNATURE D'AVENANTS**

*Rapporteur : Monsieur Jacky Godard*

Il est proposé au Bureau d'autoriser M. le Président à signer et notifier les avenants liés au changement de SIRET et de dénomination d'EIFFAGE ROUTE OUEST qui devient EIFFAGE ROUTE SUD OUEST.

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **2 ACQUISITION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER AUPRES DE LA SOCIETE S20 - ZONE D'ACTIVITE DES AJONCS - LA ROCHE SUR YON**

*Rapporteur : Monsieur Luc Guyau*

Le Bureau Communautaire est appelé à approuver l'acquisition d'un ensemble immobilier à extraire de la parcelle cadastrée section IM numéro 81, située zone d'activité des Ajoncs à la Roche-sur-Yon et appartenant à la société S20 au prix de 960 000€ TTC.

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **3 ACQUISITION D'UNE PARCELLE NON BATIE A VOCATION ECONOMIQUE AUPRES DE LA COMMUNE DE LA CHAIZE LE VICOMTE**

*Rapporteur : Monsieur Luc Guyau*

Le Bureau Communautaire est appelé à approuver l'acquisition d'une parcelle non bâtie à vocation économique, cadastrée section ZS numéro 5, située 4 rue des Noyers à la Chaize le Vicomte, d'une superficie d'environ 87 528 m<sup>2</sup> auprès de la Commune de la Chaize le Vicomte au prix de 500 000€net de taxe.

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **4 ACQUISITION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL D'UNE EMPRISE FONCIERE - LA CHAIZE LE VICOMTE - MODIFICATION DE SURFACE**

*Rapporteur : Monsieur Luc Guyau*

Dans le cadre de son développement économique, La Roche-sur-Yon Agglomération mène une politique active en faveur de l'implantation de nouvelles entreprises génératrices d'emplois, d'innovation, etc. C'est dans ce cadre que l'Agglomération et la commune de La Chaize-le-Vicomte souhaitent accueillir le groupe La Boulangère and Co dans la continuité de la ZAE La Folie. Pour ce faire, l'Agglomération doit procéder à des acquisitions foncières.

Un accord a été trouvé pour l'acquisition du délaissé routier au Conseil Départemental de la Vendée au prix de 1,20€ net vendeur et entériné le 19 octobre 2017. Toutefois, suite au document d'arpentage la surface a été modifiée ainsi que les références cadastrales.

Il est donc proposé au Bureau d'approuver ces modifications et d'acquérir les parcelles cadastrées section ZS numéros 132, 133 et 134 d'une contenance de 10 210m<sup>2</sup> au prix de 12 252 € net vendeur.

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **5 ACQUISITION D'UNE EMPRISE FONCIERE LIEU DIT LA GUILMANDIERE EN VUE DE LA REALISATION D'UN ARRET DE BUS - VENANSULT - MODIFICATION**

*Rapporteur : Monsieur Laurent Favreau*

Afin de réaliser l'aménagement d'un arrêt de bus, lieu dit La Guilmandière, commune de Venansault, des négociations amiables ont été engagées et un accord a été trouvé avec Monsieur PERIGORD, propriétaire de la parcelle cadastrée section YH numéro 93 d'une contenance de 2 145 m<sup>2</sup> située 15 La Guilmandière, dont l'Agglomération souhaite en acquérir une emprise de 143 m<sup>2</sup>. Cette acquisition permettra l'élargissement du bas côté et ainsi la mise en sécurité des passagers. Suite à une erreur de devis d'ENEDIS, le bureau communautaire est appelé à approuver le nouveau montant.

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **6 CESSION AU PROFIT DE L'ENTREPRISE FRANCE ALLIANCE 85 - ZAE PARC ECO 85 - LA ROCHE SUR YON**

*Rapporteur : Monsieur Luc Guyau*

Le Bureau Communautaire est appelé à approuver la cession d'une emprise foncière située ZAE ParcEco85, au profit de l'entreprise France ALLIANCE 85, lui permettant de délocaliser son entreprise de messagerie et de livraison de matériel électrique, de pièces automobiles et agricoles notamment, à l'étroit aujourd'hui sur la ZAE Belle Place1. L'entreprise a sollicité l'Agglomération pour l'acquisition d'une emprise foncière d'environ 25 232m<sup>2</sup>.

Les parties se sont entendues sur un prix de 18€ HT/m<sup>2</sup> soit 545 011,20€ TTC.

Le Bureau communautaire est appelé à approuver cette cession.

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **7 CESSION AU PROFIT DE L'ENTREPRISE POLYGONE - ZAE ERAUDIÈRE - DOMPIERRE SUR YON**

*Rapporteur : Monsieur Luc Guyau*

Le Bureau Communautaire est appelé à approuver la cession d'une emprise foncière située ZAE L'Eraudière à Dompierre-sur-Yon, au profit de la société Polygone, pour la création de son siège social. L'entreprise a sollicité l'Agglomération pour l'acquisition d'une emprise foncière d'environ 3 005m<sup>2</sup> à prélever sur la parcelle cadastrée section ZB numéros 244p.

Les parties se sont entendues sur un prix de 22,38€HT/m<sup>2</sup> soit 80 702,28€ TTC.

Le Bureau communautaire est appelé à approuver cette cession.

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **8 CESSION AU PROFIT DE L'ENTREPRISE BROSSET - ZA LES LANDES BLANCHES - FOUGERE**

*Rapporteur : Monsieur Luc Guyau*

Le Bureau Communautaire est appelé à approuver la cession d'une emprise foncière située ZA Les Landes Blanches à Fougeré, au profit de la société BROSSET, pour l'extension de son entreprise spécialisée dans les travaux de plâtrerie. L'entreprise a sollicité l'Agglomération pour l'acquisition d'une emprise foncière d'environ 2 559m<sup>2</sup> à prélever sur les parcelles cadastrées section AD numéros 14, 30 et 31p lui permettant ainsi de créer des bureaux, un atelier et du stockage.

Les parties se sont entendues sur un prix de 13,83€HT/m<sup>2</sup> soit 42 469,16€ TTC.

Le Bureau communautaire est appelé à approuver cette cession.

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **9 EXTENSION ET REAGENCEMENT ATELIER RELAIS 36 VENDEE CONCEPT : AUTORISATION DE SIGNATURE D'AVENANTS**

*Rapporteur : Monsieur Luc Guyau*

Il est rappelé que l'entreprise VENDEE CONCEPT spécialisée dans le pesage dynamique occupe un bâtiment relais propriété de La Roche-sur-Yon Agglomération (suite à transfert de compétences), par le biais d'un crédit-bail immobilier. Son développement nécessite l'augmentation de la capacité de production du site.

La maîtrise d'ouvrage a été déléguée à la SAEML ORYON, dans le cadre d'une convention de mandat.

Le projet consiste en l'extension de 820 m<sup>2</sup> de l'atelier, la réalisation d'un auvent de 310 m<sup>2</sup>, la création de nouveaux bureaux dans la partie halle existante et le réagencement des bureaux existants, plus adapté au fonctionnement actuel de l'entreprise.

Par délibération du 20 juin 2017, le Bureau d'Agglomération a attribué et autorisé la signature des marchés de travaux pour un montant total de 904 877,68 € HT.

Des avenants sont aujourd'hui nécessaires pour 5 lots, pour un montant total de 14 656,16 € HT.

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **10 MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION "MISE EN OEUVRE DES CLAUSES SOCIALES" DU 01/01/2018 AU 31/12/2019**

*Rapporteur : Madame Françoise Raynaud*

Le Bureau d'Agglomération a délibéré le 22 mars 2018 pour approuver la demande de subvention FSE et le plan de financement pour l'opération "Mise en œuvre des Clauses Sociales du 01.01.2018 au 31.12.2019". Le plan de financement a été travaillé en amont de la publication des appels à projets pour pouvoir intégrer la délibération à la candidature, car le service ne disposait que d'un mois pour y répondre. Lors du dépôt de candidature sur la plateforme dématérialisée début avril, il a été constaté un décalage avec les montants présentés dans la délibération du 22 mars.

Bien qu'il s'agisse d'un plan de financement prévisionnel, l'organisme intermédiaire, en charge de la gestion de l'enveloppe FSE sur le Département, exige que le montant affiché sur la délibération soit identique au montant sollicité sur la plateforme Ma Démarche FSE. Le Bureau doit alors délibérer pour ajuster le plan de financement qui affichera un coût de l'opération de 348 euros supplémentaires.

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **11 SUBVENTIONS HABITAT PRIVÉ**

*Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah*

Il est proposé au Bureau de se prononcer sur des accords et retraits de subventions à l'attention des propriétaires bailleurs et occupants du Parc Privé.

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **12 CONVENTION DE SERVITUDE AU PROFIT DU SYDEV RELATIVE A L'ETABLISSEMENT DE CANALISATIONS SOUTERRAINES - IMPASSE JEANNE DIEULAFOY ZA BELL**

*Rapporteur : Monsieur Gérard Rivoisy*

Le Bureau Communautaire est appelé à approuver la convention de servitude au profit du SYDEV relative à l'établissement de canalisations souterraines, impasse Jeanne Dieulafoy, ZA Bell à La Roche-sur-Yon, sur les parcelles cadastrées section AB numéros 168, 190, 191.

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **13 AUTORISATION DE LANCEMENT DE CONSULTATION POUR LA REALISATION DES TRAVAUX**

## **D'EXTENSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES SUR LA ZI LA FOLIE ET CREATION DE PRETRAITEMENTS SUR LA STATION D'EPURATION DE LA CHAIZE LE VICOMTE**

*Rapporteur : Monsieur Gérard Rivoisy*

Le présent marché a pour objet la réalisation des travaux suivants :  
Travaux d'extension du réseau d'assainissement des eaux usées sur la ZI La Folie et création de prétraitements sur la station d'épuration de La Chaize-Le-Vicomte

Les prestations sont réparties en 2 lots désignés ci-après :  
Lot n° 01 – Extension du réseau d'assainissement des eaux usées  
Lot n° 02 – Création de nouveaux prétraitements sur la station d'épuration

La présente consultation est passée dans le respect des dispositions de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics selon une procédure adaptée ouverte avec négociation éventuelle, librement définie par le pouvoir adjudicateur.

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **14 FIXATION DE TARIFS POUR L'UTILISATION DU MANEGE (SAISON 2018 - 2019)**

*Rapporteur : Monsieur Yannick David*

Sur proposition du Grand R il est proposé au Bureau d'approuver les nouveaux tarifs de locations et frais techniques pour l'utilisation du Manège, hors programmation du Grand R, à compter du 1er septembre 2018.  
Ces tarifs sont en augmentation de 1 % pour la location de l'équipement et de 0,30 à 1 % pour les frais techniques (intervention des différents personnels techniques et d'accueil du Grand R) et de 0,90 à 1,30 % pour les services extérieurs (nettoyage locaux et intervention ACTILIUM).

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **15 TARIFICATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS POUR LA PERIODE 2018-2019 (1ER JUILLET 2018 AU 30 JUIN 2019) - COMPLEXE ARAGO ET PISCINE SUD**

*Rapporteur : Monsieur Jean-Louis Batiot*

Il est proposé au Bureau d'approuver l'évolution de l'offre et les tarifs des équipements sportifs de La Roche-sur-Yon Agglomération : le complexe piscine patinoire Arago, et la piscine La Roche-sur-Yon Agglomération Sud pour la saison 2018-2019.

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **16 MISE A DISPOSITION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS AUPRES DES COLLEGES ET LYCEES PUBLICS ET PRIVES ET ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET PROFESSIONNEL, AUTRES ORGANISMES : ACTUALISATION DE LA TARIFICATION**

*Rapporteur : Monsieur Jean-Louis Batiot*

Lors de sa séance du 14 octobre 2014, le Conseil Régional des Pays de la Loire a approuvé la convention type d'utilisation des équipements sportifs entre la Région des Pays de la Loire, l'établissement Public Local d'Enseignement et le propriétaire des équipements, prenant effet à compter du 1er janvier 2015, pour une durée de 4 ans, avec l'engagement d'une réévaluation annuelle des tarifs sur la base de l'indice de la construction.  
Il est proposé au bureau d'approuver les tarifs de mise à disposition des piscines et de la patinoire.

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **17 ADHESION A L'ASSOCIATION "PAYS DE LA LOIRE EUROPE"**

*Rapporteur : Monsieur Luc Bouard*

Créée en janvier 2017, l'association « Pays de la Loire Europe » a pour missions d'améliorer la visibilité de la région et de ses territoires sur la scène européenne, d'accroître les synergies entre les acteurs locaux et institutions européennes et de favoriser des démarches ciblées sur des sujets clés partagés par les acteurs institutionnels.

Dans ce cadre, l'association propose des services de veille, de lobbying, d'appui au montage de dossiers européens et de recherche de partenaires européens.

L'Agglomération partage cette volonté d'optimiser les opportunités qu'offrent la Commission européenne pour soutenir nos projets les plus structurants et innovants. Les négociations qui débutent actuellement sur l'avenir du budget européen après 2020 appellent également la plus grande attention de la part des collectivités.

Il est proposé au Bureau d'adhérer à cette association afin de renforcer la présence de l'Europe au cœur de la Vendée. La cotisation annuelle est fixée à 10 000 euros.

**QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**1 Abstention(S) : Monsieur Laurent Favreau**